

<https://enseignants.se-unsa.org/Mutations-2020-bientot-les-resultats-de-l-inter>



Enseignants de l'Unsa

Mutations 2020 : bientôt les résultats de l'inter !

- Ma mobilité géographique - Fil d'actu -

Date de mise en ligne : lundi 17 février 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Vous avez participé aux opérations de mutations 2020 pour changer de département / académie ?

Sachez que les résultats approchent et que, selon votre situation, des choix seront à opérer !

Si vous êtes professeurs des écoles...

Les résultats sont prévus pour le lundi 2 mars 2020.

Vous serez destinataires d'un message sur votre boîte I-prof ainsi que d'un SMS sur le numéro de téléphone portable que vous avez communiqué lors de votre saisie de vœux.

Dès votre résultat connu, plusieurs scénarios possibles dont :

- vous obtenez un de vos vœux et devez participer au mouvement intra de votre département d'accueil
- vous n'obtenez aucun de vos vœux et souhaitez demander un recours contre cette décision et obtenir une révision d'affectation (non exclusif d'une demande d'ineat-exeat)
- vous n'obtenez aucun de vos vœux mais souhaitez participer au mouvement intra de votre département actuel

Si vous êtes enseignants du 2D, CPE ou PsyEN...

Les résultats sont prévus pour le mercredi 4 mars 2020.

Vous serez destinataires d'un message sur votre boîte I-prof ainsi que d'un SMS sur le numéro de téléphone portable que vous avez communiqué lors de votre saisie de vœux.

Dès votre résultat connu, plusieurs scénarios possibles dont :

- vous obtenez un de vos vœux et devez participer à la mutation intra de votre académie d'accueil
- vous n'obtenez aucun de vos vœux et souhaitez demander un recours contre cette décision et obtenir une révision d'affectation
- vous êtes affectés en extension et souhaitez demander un recours contre cette décision et obtenir une révision d'affectation
- vous n'obtenez aucun de vos vœux mais souhaitez/devez participer au mouvement intra de votre académie actuelle

Quelle que soit votre situation, les militants du SE-Unsa sont là pour vous écouter, conseiller et accompagner tout au long de ces étapes et de vos démarches.

Alors n'hésitez pas, contactez-nous :

- [votre département \(1er degré\)](#)
- [votre académie \(2nd degré, CPE et PsyEN\)](#)

Dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, les commissions chargées de vérifier les affectations des candidats aux mutations disparaissent. Alors ne restez pas isolé !

Chaque étape est capitale, chaque erreur ou oubli peut s'avérer irrémédiable.